

QUESTIONNAIRE POUR LES APPARTEMENTS DE VACANCES

► A renvoyer à: voir page 15

INDICATIONS RELATIVES À L'OBJET À LOUER (APPARTEMENT / MAISON DE VACANCES)

Nom de l'objet			
Nom comme dans le système de réservation, le cas échéant avec ajout (rez, 1 ^{er} étage, attique)			
ID de l'objet à louer		(numéro dans le système de réservation ou autre)	
Adresse			
NPA/Localité			
Téléphone		Portable	Fax
URL (adresse www)			
ID du métarépertoire		(rempli par le centre de classification)	
EGID* (s'il est connu)		EWID** (s'il est connu)	

*Identificateur fédéral de bâtiment, **Identificateur fédéral de logement

QUESTIONNAIRE POUR LA CLASSIFICATION

PROPRIÉTAIRE

Nom/Prénom			
Raison sociale			
Adresse			
NPA/Localité			
Téléphone		Portable	Fax
E-mail			
URL (adresse www)			

BAILLEUR / SERVICE DE RÉSERVATION☐ le propriétaire susmentionné

Nom/Prénom					
Raison sociale					
Adresse					
NPA/Localité					
Téléphone		Portable		Fax	
E-mail					
URL (adresse www)					

PERSONNE DÉTENANT LES CLÉS / PERSONNE DE CONTACT☐ le propriétaire/le service de réservation susmentionné

Nom/Prénom					
Raison sociale					
Adresse					
NPA/Localité					
Téléphone		Portable		Fax	
E-mail					
URL (adresse www)					

☐ champs carrés = plusieurs réponses possibles au sein de la question (partielle).☐ champs ronds = une seule réponse possible au sein de la question (partielle).**DÉFINITIONS**

Objet à louer: objet mis en location (appartement ou maison entière).

Bien immobilier: bâtiment dans lequel se trouve l'objet à louer (immeuble, maison individuelle).

Si une maison entière est louée, l'objet à louer et le bien immobilier sont identiques.

PUBLICATION / UTILISATION DE VOS DONNEES

- ☐ J'accepte que l'appartement/la maison de vacances et son/leur contenu soient publiés sur des plateformes en ligne. Une publication n'est possible que si le logement est connecté à un système de réservation participant.
- ☐ J'accepte que mes données soient enregistrées par la FST et traitées dans un but spécifique. Pour en savoir plus: www.stv-fst.ch/fr/protection-des-donnees.

CARACTÈRE ET ENVIRONNEMENT DE L'OBJET À LOUER / DU BIEN IMMOBILIER

GÉNÉRALITES

- ☐ L'objet à louer se trouve dans une **localité interdite aux voitures**.
Le point 7 du questionnaire n'est pas pris en considération.
- ☐ L'objet est **protégé au titre des monuments historiques**.
Les points 1a Surface habitable nette, 11 Jardin/terrain, 12 Balcon ne sont pas pris en considération. Un extrait de l'inventaire communal ou cantonal des objets protégés au titre des monuments historiques doit être joint au questionnaire.
- ☐ **Rustici–cabanes de montagne–mayens**
Les points 1a/d/e Surface habitable nette, WC/salle d'eau pour 4 personnes, 7 Parking, 10a/b/d/e/u Lave-linge, sèche-linge, pièce de rangement, 12 Balcon, 13a meubles de jardin, 16b/p/q/r Canapé/Internet, 18 Type de cuisine, 19e/f/g/h/l/m Four/steamer/ micro-ondes/lave-vaisselle, service de table, 23a/c Armoire & surface de rangement/lumière par pers., 29a Capsules à café/filtres, aspirateur ne sont pas pris en considération dans le questionnaire.

1 DIMENSIONS DE L'OBJET À LOUER

- a) Surf. habitable nette en m² conformément à l'inscription au registre foncier; surface totale à l'intérieur de l'objet à louer. En cas de mansarde, la surface ne compte qu'à partir de 1,5m de hauteur de la pièce. Les murs, les cloisons ainsi que les terrasses/balcon/jardin et les caves et greniers non chauffés (non aménagés) ne sont pas pris en considération.
- b) Nombre de chambres chambres à coucher fermées, salons et autres chambres fermées (sauf cuisine)
- c) dont ch. à coucher
- d) Nbre. de salles d'eau pièce avec lavabo et douche ou baignoire
- e) Nombre de WC dans les salles d'eau ou séparés
- f) Nombre de personnes occupation normale sans lits d'appoint (1 seul chiffre), la présence de lits d'appoint fait partie du descriptif de l'objet.

2 L'OBJET À LOUER EST

- a) ☐ une maison à usage exclusif (chalet, rustico, mayen, etc.)
- b) ☐ situé dans un immeuble comportant 2 appartements
- c) ☐ situé dans un immeuble comportant 3 à 5 appartements
- d) ☐ situé dans un immeuble comportant 6 à 15 appartements
- e) ☐ situé dans un immeuble comportant 16 appartements ou plus

3 PREMIÈRE IMPRESSION DU BIEN IMMOBILIER DEPUIS L'EXTÉRIEUR AINSI QUE DES PIÈCES COMMUNES

a) ☐ catégorie luxe

Bâtiment présentant un caractère exceptionnellement représentatif. Façades avec matériaux haut de gamme, alentours et pièces communes répondant aux exigences les plus élevées en matière d'apparence et d'état. Terrain parfaitement entretenu, très spacieux, bien rangé et soigné.

b) ☐ catégorie de première classe

Bâtiment représentatif. Façades, alentours et pièces communes répondant à des exigences élevées en matière d'apparence et d'état. Terrain très bien entretenu, rangé et soigné.

c) ☐ catégorie confort

Bâtiment moyen. Façades, alentours et pièces communes répondant à un standard d'aménagement contemporain moyen, soignés et ne présentant aucune marque d'usure notable. Terrain bien entretenu, rangé et soigné.

d) ☐ catégorie standard

Bâtiment modeste. Façades et pièces communes, sans être dans un état parfaitement neuf, attestant d'un entretien régulier, ordonné et soigné.

e) ☐ catégorie simple

Bâtiment simple. Façades et pièces communes soignées et en ordre, sans être dans un état parfaitement neuf.

4 EMPLACEMENT DE L'OBJET À LOUER

- a) ☐ au cœur du centre-ville ou dans le centre du village
- b) ☐ en bordure du village/du lotissement
- c) ☐ à l'écart, isolé
- d) ☐ directement au bord de l'eau (lac ou rivière)
- e) ☐ accès direct à une remontée mécanique/piste/piste de ski de fond (<300 m)
- f) ☐ connexion aux transports publics ou à d'autres moyens de transport proche (<300 m)

5 VUE DE L'OBJET À LOUER

- a) ☐ vue panoramique (montagne/autres zones)/vue frontale sur un lac
- b) ☐ vue partiellement panoramique (montagne et autres zones)/vue partielle sur un lac
- c) ☐ vue obstruée ou ne présentant pas de particularité

6 SOURCES DE BRUIT DANS LES ENVIRONS

- a) ☐ pas de source de bruit
- b) ☐ sources de bruit existantes (avions, trains, routes, discothèques)
- c) ☐ sources de bruit naturelles (ruisseau, rivière, cloches, coqs, etc.)
- d) ☐ isolation supplémentaire par des fenêtres anti-bruit (triple vitrage/certificat d'homologation)

7 PARKING (ne concerne pas les localités interdites aux voitures)

- a) ☐ pas de parking disponible
- b) ☐ garage individuel ou parking couvert réservés
- c) ☐ place de stationnement couverte réservée
- d) ☐ place de stationnement ouverte réservée
- e) ☐ parking central/public
- f) ☐ possibilité de chargement de véhicules électriques près de la place de stationnement/au garage
- g) ☐ plusieurs places de stationnement disponibles

8 EXIGENCES MINIMALES IMPOSÉES AU BIEN IMMOBILIER / À L'ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR

- a) ☐ L'immeuble porte le nom et/ou le numéro indiqués dans le contrat.
L'appartement est désigné le cas échéant par un numéro d'appartement ou par le nom du bailleur.
- b) ☐ Les fenêtres (y compris volets/stores) et les portes sont intactes et possèdent un mécanisme de fermeture en état de fonctionner.
- c) ☐ Les revêtements de sol/parois/carrelages sont propres et soignés. Il n'y a ni dégâts des eaux ni moisissures.
- d) ☐ Les baignoires et lavabos y compris les joints sont propres et ne présentent pas de dégâts fondamentaux.
- e) ☐ L'eau chaude est disponible en quantité suffisante en pleine occupation. (Pour la spécialisation rustici/cabanes de montagne/mayens (RMM), l'eau courante est disponible.)
- f) ☐ Pendant la période de location, une température agréable règne dans toutes les pièces.
Pour la spécialisation RMM, le chauffage est possible, par ex. par un poêle suédois).
- g) ☐ Toutes les pièces disposent d'un éclairage suffisant. (Pour la spécialisation RMM, la lumière doit être disponible sous une forme sûre.)
- h) ☐ Le mobilier est intact et en état d'être utilisé.
- i) ☐ Tous les appareils sont opérationnels.
- j) ☐ Tous les lits ont un sommier intact et un matelas propre et intact avec protège-matelas.
- k) ☐ L'objet est propre et soigné.

9 EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- a) ☐ Chaque appartement dispose d'une couverture anti-feu ou d'un extincteur manuel.
- b) ☐ La liste du comportement à tenir en cas d'incendie (disponible auprès de la FST) est apposée à un endroit bien visible.
- c) ☐ Une liste des principaux numéros de téléphone (personne de contact, médecin, hôpital, pompiers, pharmacie, taxi, etc.) est disponible dans l'appartement de manière bien visible.

INFRASTRUCTURE

10 QU'EST-CE QUE LE CLIENT TROUVE SUR PLACE?

- a) ☐ lave-linge dans l'objet à louer
- b) ☐ lave-linge dans le bien immobilier (utilisation partagée)

- c) ☐ pas de lave-linge disponible
- d) ☐ sèche-linge dans l'objet à louer
- e) ☐ buanderie ou sèche-linge dans le bien immobilier (utilisation partagée)
- f) ☐ pas de buanderie ni de sèche-linge disponible
- g) ☐ climatisation
- h) ☐ détecteur de fumée
- i) ☐ extincteur manuel ou couverture anti-feu supplémentaire
- j) ☐ coffre-fort fixe dans l'objet à louer
- k) ☐ système d'ouverture de porte avec interphone
- l) ☐ judas sur la porte de l'appartement
- m) ☐ verrou supplémentaire sur la porte de l'appartement
- n) ☐ électricité solaire

SUR LE TERRAIN (PEUT ÉGALEMENT SE TROUVER À L'INTÉRIEUR DE L'OBJET À LOUER)

- o) ☐ ascenseur
- p) ☐ détecteur de mouvement/éclairage permanent
- q) ☐ salle de loisirs (avec baby-foot, fléchettes, etc.).
- r) ☐ salle de fitness (avec au moins 4 appareils, pièce pouvant être aérée)
- s) ☐ bureau (avec prises de courant libres, éclairage suffisant et surface de travail)
- t) ☐ autres pièces (salon TV, salle à manger, atelier, etc.)
- u) ☐ pièce de rangement (pour équipements sportifs, vélos, etc.)
- v) ☐ sauna
- w) ☐ solarium
- x) ☐ whirlpool (à l'intérieur ou à l'extérieur)
- y) ☐ bain de vapeur
- z) ☐ piscine couverte
- aa) ☐ monte-charges

11 JARDIN / PISCINE / ALENTOURS

- a) ☐ pas de jardin
- b) ☐ usage privatif
- c) ☐ usage collectif
- d) ☐ prairie, pâturage
- e) ☐ pas de piscine extérieure
- f) ☐ piscine extérieure non chauffée
- g) ☐ piscine extérieure chauffée
- h) ☐ plage privée
- i) ☐ ponton
- j) ☐ Terrain de jeux tout près, équipé de plusieurs appareils

12 BALCON / TERRASSE / LOGGIA

- a) ☐ pas d'installation
- b) ☐ au moins une installation à usage privatif
- c) ☐ au moins une installation à usage collectif

13 LE CLIENT PEUT-IL DISPOSER D'UN MOBILIER DE JARDIN OU DE BALCON?

- a) ☐ meubles de jardin: table, chaises, chaises longues, parasol ou marquise
(au moins 1 chaise ou chaise longue par personne)
- b) ☐ gril de jardin

LOCAUX DE L'OBJET À LOUER**SALON**

14 IMPRESSION DONNÉE PAR LE SALON ET SON MOBILIER**a) ☐ catégorie luxe**

Revêtements de sols, murs et plafonds de grande qualité. Équipement raffiné et soigneusement harmonisé utilisant des matériaux de grande qualité. Ambiance luxueuse avec beaucoup de lumière naturelle. Spacieux. Parfaitement entretenu. État neuf.

b) ☐ catégorie de première qualité

Revêtements de sols, murs, plafonds et meubles soigneusement harmonisés. Les meubles présentent une excellente fonctionnalité et sont dans des matériaux de première catégorie. Très soigné. Pas de marques d'usure.

c) ☐ catégorie confort

Revêtements de sols, murs, plafonds et meubles harmonisés et soignés. Meubles de bonne qualité sur le plan des matériaux et de la fonctionnalité. Marques d'usure minimales.

d) ☐ catégorie standard

Revêtements de sols, murs, plafonds et meubles en bon état, propres et utilisables. Possibles marques d'usure.

e) ☐ catégorie simple

Revêtements de sols, murs, plafonds et meubles propres et utilisables. Usure due à la vétusté ou aux matériaux.

15 LE SALON SERT-IL DE COUCHAGE? (pertinent uniquement pour les appartements de 2 pièces et plus)

- a) ☐ non
- b) ☐ oui

16 QUELS SONT LES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES DANS L'APPARTEMENT?

- a) ☐ table avec 1 place par personne (au salon ou la cuisine) – adapté au nombre de personnes
- b) ☐ canapé ou fauteuil avec table de salon – adapté au nombre de personnes
- c) ☐ cheminée/poêle suédois en état de marche (y compris stock de bois pour la première flambée)
- d) ☐ pas de téléviseur
- e) ☐ un téléviseur à écran à tube cathodique
- f) ☐ un téléviseur à écran plat

- g) ☐ plusieurs téléviseurs à écran plat
- h) ☐ télévision par satellite, câble ou numérique
- i) ☐ DVD, lecteur de blue-ray ou de CD
- j) ☐ appareil multimédias pour écouter de la musique
- k) ☐ au moins 2 adaptateurs UE
- l) ☐ radio (également possible par la télévision)
- m) ☐ téléphone installé dans l'objet à louer ou téléphone mobile disponible sur demande
- n) ☐ console de jeux avec jeux
- o) ☐ pas d'accès à Internet
- p) ☐ accès à Internet par le câble avec débit de base
- q) ☐ accès à Internet par WLAN avec débit de base (selon abonnement)
- r) ☐ accès à Internet à haut débit par WLAN (selon abonnement)
- s) ☐ accès à Internet gratuit

CUISINE

17 IMPRESSION DONNÉE PAR LA CUISINE ET SON MOBILIER

a) ☐ catégorie luxe

Bloc cuisine conçu de manière luxueuse et possédant les appareils les plus modernes de la meilleure qualité. Grandes surfaces de travail (granite ou matériau similaire). Mitigeur. Grande offre d'ustensiles de cuisine. Machine à café (par ex. capsules) et bouilloire. Éclairage optimal. Ventilation (fenêtre, hotte, etc.). État neuf.

b) ☐ catégorie de première qualité

Bloc cuisine de conception généreuse doté d'appareils modernes de première qualité. Surfaces de travail suffisantes (granite ou matériau similaire). Mitigeur. Offre complète d'ustensiles de cuisine. Machine à café (par ex. capsules) et bouilloire. Éclairage généreux. Ventilation (fenêtre, hotte, etc.). Pas de marques d'usure.

c) ☐ catégorie confort

Cuisine équipée contemporaine avec appareils modernes. Bonne qualité et bon état. Mitigeur. Ustensiles de cuisine en nombre suffisant. Ventilation (fenêtre, hotte, etc.). Marques d'usure minimales.

d) ☐ catégorie standard

Cuisine équipée convenable et en bon état. Ventilation (fenêtre, hotte, etc.). Possibles marques d'usure.

e) ☐ catégorie simple

Éléments de cuisine isolés. Installation propre et opérationnelle. Ventilation (fenêtre, hotte, etc.). Usure due à la vétusté.

18 TYPE DE CUISINE

- a) ☐ cuisine fermée avec table et chaises pour le nombre de personnes
- b) ☐ cuisine fermée sans table et avec sièges pour le nombre de personnes
- c) ☐ cuisine à l'américaine (cuisine ouverte)

- d) ☐ coin-cuisine, armoire cuisine, etc. (avec réchaud, batterie de cuisine et eau courante)
e) ☐ île de cuisson

19 QUEL EST L'ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE?

- a) ☐ table de cuisson avec au moins 3 plaques
b) ☐ table de cuisson avec 2 plaques
c) ☐ table de cuisson avec une plaque
d) ☐ cuisinière à bois
e) ☐ four
f) ☐ micro-ondes
g) ☐ steamer
h) ☐ lave-vaisselle
i) ☐ réfrigérateur
j) ☐ réfrigérateur avec freezer
k) ☐ congélateur
l) ☐ équipement uniforme (service de table, couverts et verres) pour le double du nombre de personnes
m) ☐ équipement uniforme (service de table, couverts et verres) pour le nombre de personnes
n) ☐ pas d'équipement uniforme (service de table, couverts, verres)
o) ☐ à l'arrivée, au moins 1 sac poubelle, du liquide vaisselle, une brosse à vaisselle, un chiffon, un torchon, du papier de ménage, des capsules/filtres à café sont disponibles.

Autres – pour chaque champ, au moins 1 article doit être indiqué (par ex. raclette, fondue, grille-pains, cuiseur d'œufs, etc.)

- p)
q)
r)

LINGE DE CUISINE

- s) ☐ linge de cuisine à disposition
t) ☐ linge de cuisine sur demande
u) ☐ pas de linge de cuisine

CHAMBRE À COUCHER**20 IMPRESSION DONNÉE PAR LA/LES CHAMBRE(S) À COUCHER ET LEUR MOBILIER:****a) ☐ catégorie luxe**

Revêtements de sols, murs et plafonds de grande qualité. Équipement raffiné et soigneusement harmonisé utilisant des matériaux de grande qualité. Ambiance luxueuse avec beaucoup de lumière naturelle. Spacieux. Parfaitement entretenu. État neuf.

b) ☐ catégorie de première qualité

Revêtements de sols, murs, plafonds et meubles soigneusement harmonisés. Les meubles présentent une excellente fonctionnalité et sont dans des matériaux de première catégorie. Très soigné. Pas de marques d'usure.

c) ☐ catégorie confort

Revêtements de sols, murs, plafonds et meubles harmonisés et soignés. Meubles de bonne qualité sur le plan des matériaux et de la fonctionnalité. Marques d'usure minimales.

d) ☐ catégorie standard

Revêtements de sols, murs, plafonds et meubles en bon état, propres et utilisables. Possibles marques d'usure.

e) ☐ catégorie simple

Revêtements de sols, murs, plafonds et meubles propres et utilisables. Usure due à la vétusté ou aux matériaux.

21 INDICATIONS RELATIVES AU COUCHAGE

Les dimensions s'entendent par personne (exceptions: lits d'appoint, lits d'armoire, lits pour enfants, lits superposés et grands lits. Grand lits au moins 1,90 x 1,60 m par lit)

- a) ☐ tous les lits mesurent au moins 0,90 m x 1,90 m
- b) ☐ tous les lits mesurent au moins 0,90 m x 2,00 m
- c) ☐ tous les lits mesurent plus de 0,90 m x 2,00 m
- d) ☐ au moins la moitié des lits ont un matelas d'au moins 13 cm d'épaisseur
- e) ☐ au moins la moitié des lits ont un matelas d'une hauteur totale d'au moins 18 cm
- f) ☐ au moins la moitié des lits ont un matelas d'une hauteur totale d'au moins 22 cm
- g) ☐ lit constitué par un système articulé élastique
- h) ☐ système de lit ergonomique à réglage automatique
- i) ☐ nettoyage annuel en profondeur des matelas (justificatif à joindre)
- j) ☐ linge de lit antiallergique disponible sur demande

22 Y A-T-IL DES LITS SUPERPOSÉS?

- a) ☐ non
- b) ☐ oui, la moitié ou moins des lits sont des lits superposés
- c) ☐ oui, plus de la moitié des lits sont des lits superposés

23 Y A-T-IL DANS CHAQUE CHAMBRE A COUCHER:

- a) ☐ armoire ou système d'armoire ouvert avec cintres uniformes et penderie
- b) ☐ penderie (chaise, porte-manteaux, etc.)
- c) ☐ une surface de rangement (table de nuit ou similaire) et une lumière individuelle par personne
- d) ☐ stores/volets ou rideaux occultants

LINGE DE LIT

- e) ☐ À l'arrivée, les lits ne sont pas faits, mais le linge de lit est disponible.
f) ☐ À l'arrivée, tous les lits sont faits.
g) ☐ À l'arrivée, les lits sont faits sur demande, le linge de lit est disponible.

SANITAIRE**24 IMPRESSION DONNÉE PAR LA/LES SALLE(S) D'EAU ET WC ET LEUR AMEUBLEMENT****a) ☐ catégorie luxe**

Aménagement luxueux de très grande qualité, état absolument neuf. Baignoire, cabine de douche (paroi en plastique ou en verre) avec pommeau coulissant sur barre et tablette, système de ventilation électrique ou fenêtre extérieure, éclairage optimal, grand miroir avec éclairage, grandes surfaces de rangement, mitigeur (sauf salle de bains Nostalgie), porte-serviettes, barre pour linge de bain, sèche-cheveux, miroir grossissant fixe (réglable), tabouret, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

b) ☐ catégorie de première qualité

Aménagement généreux et de grande qualité. Baignoire avec douche (paroi en plastique ou en verre) ou cabine de douche avec pommeau coulissant sur barre, tablette dans la douche, système de ventilation électrique ou fenêtre extérieure, éclairage généreux, grand miroir avec éclairage, grandes surfaces de rangement, mitigeur (sauf salle de bains Nostalgie), porte-serviettes, barre pour linge de bain, sèche-cheveux, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

c) ☐ catégorie confort

Aménagement de bonne qualité, état soigné. Douche (au moins avec rideau), tablette dans la douche, système de ventilation électrique ou fenêtre extérieure, éclairage suffisant, miroir avec éclairage, surfaces de rangement suffisantes, mitigeur (sauf salle de bains Nostalgie), porte-serviettes, barre pour linge de bain, sèche-cheveux, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

d) ☐ catégorie standard

Aménagement fonctionnel en bon état. Douche (au moins avec rideau), système de ventilation électrique ou fenêtre extérieure, éclairage suffisant, miroir, surfaces de rangement suffisantes, porte-serviettes ou barre ou linge de bain, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

e) ☐ catégorie simple

Aménagement intact bien que présentant des marques d'usure dues à la vétusté. Douche (au moins avec rideau), éclairage suffisant, miroir, porte-serviettes ou barre pour linge de bain, poubelle, réserve de papier toilette, brosse à WC propre, verre à dents, porte-savon

25 ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX, MAX. 3 OBJETS (douche hammam, baignoire balnéo, closomat, bidet, etc.)

- a)
- b)
- c)

LINGE DE TOILETTE

- d) ☐ Linge de toilette non disponible
- e) ☐ Linge de toilette disponible
- f) ☐ Linge de toilette sur demande

AUTRES PRESTATIONS**26 PRESTATIONS DE TRANSPORT**

- a) ☐ transport gratuit des bagages depuis les transports publics jusqu'à l'objet et retour
- b) ☐ transport gratuit de personnes depuis les transports publics jusqu'à l'objet et retour
- c) ☐ conservation des bagages possible dans le bien immobilier le jour de l'arrivée et du départ

27 AUTRES PRESTATIONS ET DIVERS*

- a) ☐ possibilité de nettoyage intermédiaire (contre rémunération)
- b) ☐ service de blanchisserie possible par le détenteur des clés/le bailleur (contre rémunération)
- c) ☐ déneigement jusqu'à la porte de l'immeuble par le détenteur des clés/le bailleur/
l'administration
- d) ☐ location de vélos (vélos disponibles pour au moins 50% du nombre de personnes indiqué)
- e) ☐ vélos électriques (par ex. Flyer)
- f) ☐ présence dans le bien immobilier d'une élimination séparée des déchets
- g) ☐ L'objet à louer est labellisé «Programme de qualité du tourisme suisse» (Q).
Pour plus d'informations: www.swisstourfed.ch/quality.
- h) ☐ L'objet à louer est porteur d'un label écologique ou peut apporter la preuve qu'il utilise des énergies durables.

Autres aménagements

- i)
- j)
- k)

Prestations et activités spéciales (au max. 3) organisées par le bailleur (service d'achat lors de l'arrivée, fourniture de petits pains, service de journaux, service de garde d'enfants, etc.)

- l)
- m)
- n)
- o) ☐ Le client bénéficie au moins une fois d'une petite attention (cadeau de bienvenue, etc.)

En cas de problème, le bailleur/l'administrateur/le détenteur des clés ou une autre personne de contact est quotidiennement joignable de la manière suivante:

- p) ☐ personnellement sur place
- q) ☐ par téléphone (habite dans la localité), en cas d'urgence personnellement sur place
- r) ☐ par téléphone (habite hors de la localité)

* Certaines prestations de service pourraient être soumises à autorisation dans votre commune. Veuillez vous renseigner auprès de votre organe de classification.

28 EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE D'INFORMATION/DE CONTACT

- a) ☐ Le bailleur répond aux demandes dans les 24 heures.
- b) ☐ Les offres comprennent les éléments suivants:
 - description de l'objet
 - prix et frais annexes, taxes de séjour, etc.
 - conditions de résiliation
 - modalités pour l'arrivée et le départ
 - description de l'emplacement avec plan et indication des distances jusqu'aux magasins, aux transports publics, aux télécabines, etc.
- c) ☐ Les contrats de location sont conclus par écrit, les taxes applicables (par ex. taxe de séjour, taxe d'hébergement) sont indiquées et répondent aux exigences légales.
(Contrats types sous www.swisstourfed.ch/apartment > Services> Généralités)
- d) ☐ Les frais supplémentaires pour le nettoyage final de l'objet et le lavage du linge de lit, de toilette et de cuisine sont inscrits dans le contrat de location.
- e) ☐ Un dossier contenant des informations à jour, les possibilités d'excursions et un programme en cas de mauvais temps est disponible.
- f) ☐ Les appartements de vacances qui sont proposés sur une plateforme/dans une brochure doivent répondre aux exigences de l'organe de classification lorsqu'il en existe.
Sinon, les critères minimaux suivants doivent être remplis:
 - qualité suffisante des photos et une photo de chaque pièce; dans l'idéal, les photos sont prises par un photographe;
 - descriptif de l'objet y compris emplacement (adresse correcte) et description de l'itinéraire; indication des particularités;
 - coordonnées complètes au moins du détenteur des clés
 - indication du prix

29 EXIGENCES MINIMALES À LA REMISE DE L'APPARTEMENT / PERSONNE DE CONTACT

- a) ☐ À l'arrivée, le petit inventaire suivant est au moins disponible:
 - salle de bains/WC: suffisamment de papier toilette, brosse à WC, savon
 - cuisine: détergent et produit pour lave-vaisselle, brosse à vaisselle, chiffon, torchons, sac poubelle, papier de ménage
 - généralités: capsules/filtres à café, aspirateur y compris sac de réserve, pelle/balai
- b) ☐ Les objets oubliés sont immédiatement renvoyés au client sur demande.
- c) ☐ En cas de problèmes, le bailleur/l'administrateur/le détenteur des clés ou une autre personne de contact peut être joint par téléphone au moins dans la journée.

30 ÉVALUATION SUBJECTIVE PAR LE BAILLEUR

Je considère que mon objet relève de la catégorie suivante

- a) ☐  **Catégorie luxe**
22 critères obligatoires et 200 points
- b) ☐  **Catégorie première classe**
17 critères obligatoires et 170 points
- c) ☐  **Catégorie confort**
12 critères obligatoires et 110 points
- d) ☐  **Catégorie standard**
9 critères obligatoires et 60 points
- e) ☐  **Catégorie simple**
5 critères obligatoires et 20 points

La classification dans les catégories Superior se fait par l'organe de classification.

DÉFINITION DU SUPPLÉMENT SUPERIOR

Pour accéder aux catégories 1 à 5 étoiles, les appartements de vacances et les chambres d'hôtes doivent remplir un nombre de critères obligatoires et obtenir un nombre de points prédéfinis. L'objet qui dispose d'un confort plus généreux et **atteint donc les points de la catégorie immédiatement supérieure** obtient le supplément Superior.

Si la classification ne correspond pas à votre appréciation, l'organe de classification vous contactera.

Je charge _____ de faire classer mon objet conformément à mes indications et selon les normes actuelles, et je confirme par ma signature que toutes les indications sont conformes à la vérité.

L'appartement peut être contrôlé par une contrôlease ou un contrôleur dûment formé(e) dans le courant de la période de validité de quatre ans dans le cadre des contrôles par sondage prescrits par le règlement. En temps utile, une collaboratrice ou un collaborateur se mettra en rapport avec vous.

Si une nouvelle classification doit être effectuée à l'issue du contrôle par sondage, le bailleur/le propriétaire en assume les coûts.

COÛTS

CHF .– (hors TVA). Valable 4 ans à partir de la date de classification (envoi mensuel).

RÉCLAMATIONS CONTRE LA CLASSIFICATION D'UN OBJET

Les recours contre la classification d'un objet ou les réclamations concernant les définitions des critères sont tranchés par la Fédération suisse du tourisme (FST). Celle-ci statue en dernier ressort. Toutes les réclamations adressées à la FST doivent être documentées par écrit et par photographie par la contrôlease ou le contrôleur, l'organe de classification ou le bailleur/le propriétaire.

Si le recours contre la classification d'un objet est rejeté par la FST, celle-ci facture au demandeur la somme de CHF 125.-.

Date _____ Signature _____

RENNVOYER À:

Organisation

Adresse

NPA/Localité

Téléphone

E-mail

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Ces informations sont facultatives, mais peuvent être fournies dans la demande de classification.

Étage (par ex.: rez, 1, 2, 3 ...)

Année de construction

Dernières rénovations:

Salon

Chambre à coucher

Cuisine

Salles d'eau

Le bailleur habite

☐ dans le bien immobilier

☐ dans la localité

☐ en dehors

☐ appartement non-fumeurs

☐ il est autorisé de fumer

QUESTIONS INITIALES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT

- ☐ L'entrée principale ou une entrée secondaire est accessible sans marche ou par un ascenseur, une rampe, un ascenseur d'escalier ou une plateforme élévatrice.
 - ☐ L'accès à toutes les pièces communes et à au moins une chambre à 2 lits accessible en fauteuil roulant est sans marche ou dispose d'un ascenseur, d'une rampe, d'un ascenseur d'escalier ou d'une plateforme élévatrice.
 - ☐ La largeur utile des portes donnant accès aux pièces communes (y compris la porte d'entrée) et au moins à une chambre à 2 lits accessible en fauteuil roulant est ≥ 70 cm (passage minimale)
 - ☐ L'espace libre entre la cuvette de WC et le mur doit être de 100 cm au minimum et un dégagement d'au moins 75 cm doit être prévu sur le côté de la cuvette de WC. La hauteur du seuil d'accès à la douche ne doit pas dépasser 6 cm ou une baignoire doit être à disposition.
- ☐ L'objet à louer répond à tous les critères initiaux.
- ☐ L'objet à louer ne répond pas à tous les critères initiaux.